

DEMANDE DE DUPLICATA DE PERMIS DE CONDUIRE

CONDITIONS ET PIÈCES A FOURNIR

DÉPÔT DE DOSSIER

Afin de simplifier votre démarche, merci de lire cette notice dans son intégralité.
Toute demande incomplète ne pourra être prise en compte.

PIÈCES A FOURNIR SELON VOTRE DEMANDE

LA DEMANDE DOIT ÊTRE REMPLIE PAR LE DEMANDEUR EN LETTRES MAJUSCULES ET AU STYLO NOIR
MERCİ DE FOURNIR LES ORIGINAUX ET LES COPIES DES JUSTIFICATIFS

POUR TOUTE DEMANDE

- Cerfa n° 14882*01 à compléter avec photo aux normes NFZ12-010 **collée** après avoir inscrit vos nom et prénom au dos
- Cerfa 06 n°14948*01 **en couleur** à compléter sur lequel aura été collée 1 photo aux normes NFZ12-010 après avoir inscrit vos nom et prénom au dos
- Justificatif de domicile daté de moins de 3 mois
- Pièce d'identité en cours de validité
 - CNI
 - Passeport
 - Permis
 - ...

PERTE OU VOL

- Récépissé de déclaration de perte de permis de conduire. Cette démarche s'effectue **exclusivement** en préfecture ou en sous-préfecture de Béziers
- ou enregistrement de la déclaration de vol par les services de Police ou de Gendarmerie
- Timbre fiscal* de 25€

CHANGEMENT D'ÉTAT CIVIL OU DÉTÉRIORATION DE L'ORIGINAL

- Joindre le permis de conduire original à la demande

Les imprimés CERFA sont disponibles :

- www.villeneuvelesmaguelone.fr
- à la mairie de Villeneuve-lès-Maguelone

NB :

- *Dépôt de la demande de duplicata au guichet de la préfecture ou de la sous-préfecture = envoi du titre à domicile*
- *Envoi de la demande de duplicata par courrier ou via la mairie = retrait du titre au guichet de la préfecture ou de la sous-préfecture (selon le domicile)*

JUSTIFICATIFS DE DOMICILE ACCEPTÉS :

Avis d'impôt sur le revenu, taxe d'habitation, facture d'eau, d'électricité, de gaz...

* Les timbres fiscaux sont vendus dans les bureaux de tabac, au centre des impôts ou par voie dématérialisée sur le site : <https://timbres.impots.gouv.fr/>

CAS PARTICULIERS

PERSONNES HEBERGÉES

- Pièce d'identité de l'hébergeant
- Lettre signée certifiant que le demandeur habite chez lui depuis plus de 3 mois
- Justificatif de domicile au nom de l'hébergeant



Mairie Place Porte Saint-Laurent
BP 15 34751 Villeneuve-lès-Maguelone CEDEX
Tél. : 04 67 69 75 75
Du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30
Permanence le Mercredi jusqu'à 19h15.